



LE MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,



Voilà qu'une autre saison estivale vient de se terminer et nous pouvons certes dire que dame nature aura été bonne néanmoins nos deux grosses activités du 13 août ont écopé du mauvais temps. Quant au pique-nique du 21 août, il fut encore une fois couronné de succès grâce à votre grande participation et le beau temps, vous en saurez plus en lisant l'article préparé par la conseillère Mme Racine dans cette édition.

Il nous faut maintenant profiter des belles journées pour terminer les travaux entrepris au cours des derniers mois, que ce soit au niveau de l'entretien des chemins et fossés ou bien de l'éclairage des rues. Tel que prévu à notre programme triennal d'immobilisations, la municipalité a profité du programme d'aide provincial pour les travaux de réfection du chemin Sainte-Geneviève, ces travaux seront donc subven-

tionnés à 75%, ce qui fera en sorte que le coût net pour notre municipalité sera d'environ 35 000\$. Bonne nouvelle, ce montant sera payé à même les sommes obtenues à chaque année des droits des carrières et sablières qui ne peuvent servir qu'à la réfection des chemins, il s'agit donc de travaux à coût nul pour les citoyens. Ces travaux devraient être réalisés avant cet hiver.

En ce qui concerne les affaires municipales, nous apprenons au cours de l'été que notre dépanneur fermera définitivement ses portes en décembre prochain à défaut de trouver un acheteur. Un comité de relance de Béthanie en collaboration avec le service de Développement Économique et Local de la MRC est présentement à l'œuvre avec la propriétaire Mme Sylvie Benoit pour trouver une solution à cette situation, nous souhaitons ardemment que ce service essentiel demeure disponible sur notre territoire. Dans un autre dossier, nous avons débuté les démarches auprès des propriétaires du lot situé en bordure de la rivière noire à l'ouest du pont du chemin Béthanie dans le but d'acquérir une parcelle de terrain pour en faire un accès public à la rivière avec une halte-rivière, nous vous tiendrons informés des développements aux cours des prochains mois.

Nous récidivons avec la soirée hommage à l'implication citoyenne le samedi 1er octobre prochain, en plus d'honorer les nombreux citoyens s'étant impliqués dans la communauté en cours d'année nous aurons le plaisir de souligner le 50e anniversaire d'existence du Comité des loisirs de Béthanie. Bien que la vente de billets

soit débutée depuis quelques jours, pour ceux et celles qui voudraient s'en procurer, je vous invite à contacter le bureau municipal dans les heures d'ouvertures ou bien un membre du conseil municipal.

Enfin, je vous invite à parcourir votre bulletin municipal, vous y trouverez beaucoup d'informations sur les activités et projets en cours et j'en profite pour remercier ces bénévoles qui contribuent à la qualité de vie de notre communauté.

Amicalement vôtre,

Boniface Dalle-Vedove, maire

DÉCÈS

**Monsieur
Moïse Blanchard**

est décédé le 1er septembre dernier à l'âge de 87 ans.



**Monsieur
Jacques Mireault**,
notre ancien Directeur
général, est décédé
le 24 août dernier des
suites de sa maladie.



*Le conseil municipal de Béthanie
offre ses sincères condoléances
aux familles.*

TABLE DES MATIÈRES

Infos municipales	2
Calendrier des séances	3
Aide-mémoire, Automne 2016.....	3
Nouvelles du conseil	4-9
Loisirs et activités	10
Régie intermunicipale	11
Comité local	11
Communautaire	12-13
Bénévoles recherchés	13
La Farandole	13
Votre santé.....	14
Section familiale	14
Sûreté du Québec	15
Environnement	16
Commanditaires	16-20

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL



Résidentiel • Commercial • Industriel

Sylvain Goulet

1270, rue Bouvier
ACTON VALE, Qc
J0H 1A0

Tél.: (450) 546-7379
Fax: (450) 546-4271
Courriel: dsjp@qc.aira.com



À LA MAIRIE

Votre Conseil municipal



Boniface Dalle-Vedove

Maire
450 522-7600



Micheline Racine

Conseillère n°1
450 548-2652



Michel Demers

Conseiller n°2
450 532-2402



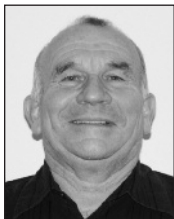
Ghislain Privé

Conseiller n°3
450 539-4611



Robert Blanchard

Conseiller n°4
450 548-2123



Yvon Blanchard

Conseiller n°5
450 548-2268



Michel Coté

Conseiller n°6
819 858-2830

Direction générale:

M. Robert Désilets

Adjointe administrative:

Mme Caroline Dubois

Préposée à l'entretien ménager:

Mme Denise Lapointe

Inspecteur en bâtiments:

M. Vincent Cordeau

Préposé gestion des bâtiments:

M. Paul Lussier et M. Yvon Thomas

Inspection voirie:

M. Paul Lussier et M. Yvon Thomas

Coordonnées:

1321, Chemin Béthanie,
Béthanie (Québec) J0H 1E1
Téléphone : 450 548-2826
Courriel : bethanie@cooptel.qc.ca
Site Internet : www.municipalite.bethanie.qc.ca

Conception et impression du journal:

Les Publications Municipales – 1 877 553-1955



INFOS MUNICIPALES

BUREAU MUNICIPAL

HORAIRE DU BUREAU

Lundi : de 9h à 12h & 13h à 17h

Mardi : *Bureau fermé au public*

Mercredi : de 9h à 12h & 13h à 17h

Jeudi : de 9h à 12h & 13h à 16h

Vendredi : Fermé

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Pour le congé de l'Action de grâce, le bureau municipal sera fermé lundi le 10 octobre 2016.

MERCI POUR VOTRE USUELLE COLLABORATION

BOTTIN DES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ

Comité des loisirs de Béthanie

M. Robert Fausse	Président	450-539-0097
M. Simon Côté	Vice-président	450-548-2289
Mme Lise Lapointe-Brin	Trésorière	450-539-0097
Mme Agathe Desrochers	Secrétaire	819-248-1032
Mme Laurence Frénette	Directrice	514-432-3860
M. Richard Côté	Directeur	819-858-2153
M. Yvon Blanchard	Représentants de la municipalité	450-548-2268
M. Michel Côté	Représentants de la municipalité	819-858-2830
M. Ghislain Privé	Représentants de la municipalité	450-539-4611

Cuisine collective

Mme Monique Coté	Responsable des groupes	819-858-2830
------------------	-------------------------	--------------

Conseil municipal

M. Boniface Dalle-Vedove	Maire	450-522-7600
Mme Micheline Racine	Conseillère # 1	548-2652
M. Michel Demers	Conseiller # 2	532-2402
M. Ghislain Privé	Conseiller # 3	539-4611
M. Robert Blanchard	Conseiller # 4	548-2123
M. Yvon Blanchard	Conseiller # 5	548-2268
M. Michel Coté	Conseiller # 6	819-858-2830

Administration municipale

M. Robert Désilets	Direction générale	450-548-2826
Mme Caroline Dubois	Adjointe administrative	548-2826
Mme Denise Lapointe	Préposée à l'entretien ménager	548-2826
M. Vincent Cordeau	Inspecteur en bâtiments	548-2826
M. Paul Lussier	Préposé gestion des bâtiments et inspection voirie	548-2826
M. Yvon Thomas	Préposé gestion des bâtiments et inspection voirie	548-2826 Cell.: 450-776-5693



Pour soumettre vos articles dans le Journal :

«L'Écho» est publié à tous les 3 mois et est distribué vers la fin du mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 15 du mois de la parution. Il suffit de faire parvenir vos fichiers Word et photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à : bethanie@cooptel.qc.ca

POUR PLUS D'INFORMATION: 450 548-2826

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2016

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussignée, M. Robert Désilets, directeur général et secrétaire-trésorier QUE :

Conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* les membres du Conseil ont adopté à la session régulière du 10 novembre 2015, par résolution, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal qui entrera en vigueur le 1er janvier 2016.

Ladite résolution établit le calendrier des séances ordinaires qui se tiendront à **19h30** :

- le mardi 5 janvier
- le mardi 8 mars
- le mardi 10 mai
- le mardi 12 juillet
- le mardi 13 septembre
- le mardi 8 novembre
- le mardi 9 février
- le mardi 12 avril
- le mardi 14 juin
- le mardi 9 août
- le mardi 11 octobre
- le mardi 13 décembre

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ladite résolution, peut le faire, en s'adressant au bureau municipal, aux jours et heures d'ouverture.

Donné à Béthanie ce dixième jour du mois de novembre deux mille quinze.

Robert Désilets
Directeur général et Secrétaire-trésorier



AIDE-MÉMOIRE – AUTOMNE 2016

ACTIVITÉS DE LA SAISON ESTIVALE

Dates	Activités	Informations supplémentaires
1er octobre	Soirée reconnaissance de l'implication citoyenne	Souper dansant au centre communautaire
15 octobre	Bingo	Comité des loisirs de Béthanie
29 octobre	Party costumé	Comité des loisirs de Béthanie

PLANIFICATION DES TRAVAUX PUBLICS

Dates	Routes	Travaux prévus
Octobre	Rang Ste-Geneviève	Pavage de chemin
Octobre	Tous les coins de rue	Amélioration des triangles de visibilité

Veillez prendre note que d'autres travaux d'entretien réguliers pourraient s'ajouter.

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION.



**FAITS SAILLANTS DES SÉANCES DU CONSEIL DE JUILLET À SEPTEMBRE 2016**

Le 12 juillet 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le mardi 12 juillet 2016 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 19h30.**076-07-2016 PROJET DE LOI SUR LES HYDROCARBURES (PL 106)**

1. Attendu que le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

Attendu que ce projet de loi prévoit l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures*;

Attendu que le projet de Loi sur les hydrocarbures prévoit :

- A. le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- B. le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;
- C. que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;
- D. que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;
- E. que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

2. Attendu que ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé

à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité.

Attendu que le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- A. le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée.
- B. le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

Attendu que l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

Attendu que les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

Attendu que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

Attendu que le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

Sur la proposition de : Madame Micheline Racine

Appuyée par : Monsieur Michel Côté

IL EST RÉSOLU QUE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE DEMANDE À LA FQM :

- 1. de rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;
- 2. de dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;

3. d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

078-07-2016 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé

Appuyée par : Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de juin 2016 totalisant 34 547.64\$

7.3.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 30 JUIN 2016

Le directeur général & secrétaire-trésorier dépose la conciliation bancaire au 30 juin 2016 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation) laquelle démontre un solde au livre de 187 420.47\$

7.3.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 juin 2016

Le directeur général & secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 30 juin 2016 lequel démontre des revenus de 424 872.74\$ et des dépenses de fonctionnement de 229 908.45\$

080-07-2016 ALLOCATION POUR FRAIS DE CELLULAIRE

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie doit avoir une facilité à rejoindre ses deux préposés à l'entretien général en tout temps;

ATTENDU QU'actuellement un seul cellulaire est fourni par la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie prend maintenant en charge la majorité de ses travaux de voirie et que le besoin de rejoindre et de communiquer avec nos préposés est grandissant;

Sur la proposition de : Monsieur Yvon Blanchard

Appuyée par : Monsieur Robert Blanchard

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Béthanie accorde une allocation mensuelle de 20 \$ concernant les frais de cellulaire de monsieur Yvon Thomas rétroactivement à compter du 1er juin 2016



081-07-2016 TRAVAUX DE PAVAGE RANG STE-GENEVIÈVE – APPEL D’OFFRES CONJOINT AVEC LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a constaté que des travaux de réfection devaient être effectués sur le Rang Ste-Geneviève ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux similaires doivent également être effectués sur une partie du Rang Ste-Geneviève située dans la Municipalité du Canton de Roxton ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Béthanie et la Municipalité du Canton de Roxton souhaitent se regrouper afin de faire un appel d’offres commun, notamment pour bénéficier de meilleurs prix et faciliter la réalisation des travaux

CONSIDÉRANT QUE les articles 14.3 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c 27.1) permettent à toute municipalité de pouvoir conclure une entente avec une autre municipalité pour notamment demander des soumissions pour l’adjudication de contrats ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Canton de Roxton et de Béthanie doivent déléguer à l’une d’entre elles, tous les pouvoirs nécessaires pour l’exécution d’une telle délégation ;

CONSIDÉRANT QUE l’entente est conclue seulement pour l’étape de la demande de soumission et son acceptation. En conséquence, le délégué par son acceptation de la soumission, liera le soumissionnaire à la municipalité ayant délégué ses pouvoirs (délégant) ;

CONSIDÉRANT QUE l’exécution du contrat, de même que toutes les étapes suivant l’acceptation de la soumission, demeure la responsabilité de chacune des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à cette entente de délégation, statuent sur certaines exigences à inclure dans l’appel d’offres, soit :

- L’appel d’offres sera fait pour la réalisation des travaux de réfection du Rang Ste-Geneviève, soit environ 1 kilomètre sur le territoire du Canton de Roxton et 0,8 kilomètre sur le territoire de Béthanie ;
- Les soumissionnaires devront ventiler leurs prix, en indiquant le prix unitaire forfaitaire pour chaque item détaillé au bordereau ;
- Les travaux devront être effectués au plus tard le 15 octobre 2016.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur Ghislain Privé

Appuyé par Monsieur Michel Demers

Il est résolu à l’unanimité des membres présents :

La Municipalité de Béthanie délègue à la Municipalité du Canton de Roxton tous les pouvoirs nécessaires pour effectuer un appel d’offres commun pour la réalisation des travaux de réfection sur le Rang Ste-Geneviève.

La Municipalité de Béthanie comprend qu’elle sera liée par l’acceptation de la soumission, faite par le délégué, la Municipalité du Canton de Roxton, mais chaque municipalité demeurera responsable pour l’exécution du contrat sur son territoire.

La Municipalité de Béthanie accepte de partager tous les frais afférents nécessaires à la préparation et/ou la vérification des documents, ces frais devant être partagés en **parts égales** entre les deux municipalités.

082-07-2016 ANNULATION DE L’OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2016-06-04 (SECTEUR SUD)

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a revu ses attentes ainsi que sa façon de faire dans la demande d’appel d’offres de services concernant le déneigement et l’entretien d’hiver se son réseau routier local ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a scindé en deux son territoire, soit le secteur Nord de 10.11 km et le secteur Sud de 11.42 km et ce dans l’objectif de réduire le déplacement sur le chemin de Béthanie appartenant au ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a procédé le 14 juin dernier à l’ouverture de son appel d’offres par invitation concernant le déneigement de son réseau routier municipal pour la période 2016-17 et 2017-18 (2ans) ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme concernant l’appel d’offres 2016-06-04 (Secteur Sud) était Yves Fontaine & Fils au montant de 34 558.54 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a octroyé le contrat de déneigement 2016-06-04 (Secteur Sud) de par sa résolution 070-06-2016 à Yves Fontaine & Fils ;

ATTENDU QUE l’entreprise Yves Fontaine & Fils nous a fait parvenir par écrit sa demande de retirer sa soumission pour le contrat de déneigement 2016-06-04 (Secteur Sud) ;

ATTENDU QU’une rencontre a eu lieu le 5 juillet dernier avec monsieur Sébastien

Fontaine président de l’entreprise Yves Fontaine & Fils le directeur général ainsi que des membres du conseil au comité voirie afin de trouver une solution de dédommagement pour la municipalité de Béthanie ;

ATTENDU QUE le directeur général a fait parvenir une contre-offre à 6 000.00 \$ payable en deux versements soit 3 000.00 \$ immédiatement et accompagné d’un chèque postdaté de 3 000.00 \$ pour le 5 janvier 2017;

ATTENDU QUE l’entreprise Yves Fontaine & Fils nous a confirmé l’acceptation intégrale de la contre-offre faite part la municipalité via un courriel en date du 12 juillet à 15h42;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur Michel Côté

Appuyé par Monsieur Ghislain Privé

Il est résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité annule l’octroi du contrat 2016-06-04 (Secteur Sud) à Yves Fontaine & Fils en compensation de 6 000.00 \$ payable en deux versements tel que stipulé ci-haut;

083-07-2016 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2016-06-04 (Secteur Sud) AU 2E PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme lors de l’ouverture de la soumission 2016-06-04 (Secteur Sud) le 14 juin dernier à 14 heures, l’entreprise Yves Fontaine & Fils nous a signifier par écrit sa demande de retirer sa soumission;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie a annulé l’octroi du contrat de déneigement 2016-06-04 (Secteur Sud) par sa résolution 082-07-2016;

ATTENDU QUE le 2e plus bas soumissionnaire conforme est l’entreprise Déneigement Éric Jacques au montant de 58 813.00 \$ taxes incluses ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur Robert Blanchard

Appuyé par Monsieur Michel Demers

Il est résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de Béthanie octroi le contrat de déneigement 2016-06-04 (Secteur Sud) à Déneigement Éric Jacques au montant de 58 813.00 \$



Le 9 août 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le mardi 9 août 2016 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 19h30.

087-08-2016 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-13 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX;

Le conseiller **Monsieur Michel Demers** donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption avec dispense de lecture un règlement *modifiant le Règlement numéro 220-13 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* énonçant de nouvelles règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de règlement *modifiant le Règlement numéro 220-13 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est jointe en annexe au présent avis.

088-08-2016 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 212-12 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX;

Le conseiller **Monsieur Robert Blanchard** donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption avec dispense de lecture un règlement *modifiant le Règlement numéro 212-12 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* énonçant de nouvelles règles déontologiques devant guider la conduite des employés, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de règlement *modifiant le Règlement numéro 212-12 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est jointe en annexe au présent avis.

089-08-2016 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS

Sur la proposition de : Monsieur Robert Blanchard

Appuyée par : Monsieur Yvon Blanchard

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de juillet 2016 totalisant 49 622.78\$

7.3.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 31 JUILLET 2016

Le directeur général & secrétaire-trésorier dépose la conciliation bancaire au 31 juillet 2016 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation) laquelle démontre un solde au livre de 110 812.59\$

7.3.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2016

Le directeur général & secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 31 juillet 2016 lequel démontre des revenus de 485 059.80\$ et des dépenses de fonctionnement de 264 206.36\$

091-08-2016 GROUPE FIDEMA – OFFRE DE SERVICES ANALYSE ET RECHERCHE DE COMPAGNIE D'ASSURANCE;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec depuis avril 2011 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a fait appel à son assureur de la Mutuelle des municipalités du Québec suite à deux condamnations de la Cour des petites créances du Québec en faveur des Champs fruités mettant en cause les travaux de reconstruction du 3e Rang à Béthanie;

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a refusé d'indemniser la municipalité de Béthanie suite à ces condamnations;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a mandaté sa firme d'avocat Monty Sylvestre afin de présenter une mise en demeure ainsi qu'un avis juridique sur le sujet pour entreprendre une négociation de règlement;

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) nous a signifié sa position finale dans une lettre adressée à monsieur le maire en date du 8 juin 2016 qui nous confirme le maintien de son refus d'indemniser la municipalité de Béthanie sur une interprétation abusive d'une situation causée par la poussière de chemins en gravier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie n'est pas satisfaite de la décision prise ainsi que du service à la clientèle offert par la Mutuelle des municipalités du Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie n'a d'autre alternative que de se retirer de la Mutuelle des municipalités du Québec à compter du 5 avril 2017;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a envoyé par courrier recommandé le 31 mars dernier son avis d'intention de non-renouvellement à la Mutuelle des municipalités du Québec afin de respecter les exigences de délai concernant le non-renouvellement et ainsi se prévaloir de son droit de retrait;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a informé l'Autorité des marchés financiers (AMF) de cette situation;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a reçu accusé réception de la part de la Mutuelle des municipalités du Québec ainsi que de l'Autorité des marchés financiers concernant l'avis de retrait de la Mutuelle des municipalités du Québec envoyé par courrier recommandé;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie souhaite maintenant revoir et analyser ses besoins en assurance et ainsi se trouver un nouveau fournisseur;

ATTENDU QUE le groupe-conseil FIDEMA nous présente une offre de services bien détaillée permettant à la municipalité de Béthanie d'actualiser ses besoins d'assurance;

ATTENDU QUE malgré l'approbation de la Mutuelle des Municipalités du Québec, l'article 7.4 de la Convention prévoit également que le membre qui se retire demeure assujéti à toute contribution spéciale déterminée par le conseil d'administration dans les deux ans suivant son retrait;

Sur la proposition de Monsieur Yvon Blanchard:

Appuyé par : Monsieur Robert Blanchard

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie, accepte l'offre de services tel que présenté par FIDEMA groupe conseils Inc. au montant de 2 500.00 \$ plus taxe applicables

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Béthanie, tout document visant à donner effet à la présente.

092-08-2016 OCTROI DU CONTRAT DES TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET RECOUVREMENT SUR LE RANG STE-GENEVIÈVE (DOSSIER RIRL-2015-131);

ATTENDU QUE la Municipalité de Béthanie et la Municipalité du Canton de Roxton se sont regroupées afin de faire un



appel d'offres commun, via la résolution 081-07-2016 notamment pour bénéficier de meilleurs prix et faciliter la réalisation des travaux

ATTENDU QUE les articles 14.3 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c 27.1) permettent à toute municipalité de pouvoir conclure une entente avec une autre municipalité pour notamment demander des soumissions pour l'adjudication de contrats ;

ATTENDU QUE l'exécution du contrat, de même que toutes les étapes suivant l'acceptation de la soumission, demeure la responsabilité de chacune des municipalités ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville du Canton de Roxton à 11h00 ce 9 août 2016 et que le résultat va comme suit;

Pavage Maska Inc.	149 791.86 taxes incluses
Pavage Drummond Inc.	157 466.89 taxes incluses
Eurovia Inc.	158 068.90 taxes incluses
Sintra Inc.	163 298.99 taxes incluses

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur Michel Demers
Appuyé par Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de Béthanie octroie le contrat de décohesionnement et recouvrement sur le rang Ste-Geneviève (dossier RIRL2015-131) au plus bas soumissionnaire conforme soit Pavage Maska Inc. au montant de 149 791.86 taxes incluses et ce conditionnel à l'approbation du ministère des Transports du Québec dans le cadre de notre demande de subvention au Programme de Réhabilitation du réseau routier local PIIRL.

093-08-2016 COMPTES À RECEVOIR – COMITÉ DES LOISIRS

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie avait accepté au mois de février 2012 via sa résolution 017-02-2012 de soutenir financièrement pour la somme de 2 847.00\$ le Comité des Loisirs de Béthanie suite à leur demande du projet parc-enfants dans le cadre du Pacte rural;

ATTENDU QUE lors de l'audition des états financiers de l'année 2015 un solde de 2 847.00 \$ demeure à recevoir du Comité des Loisirs de Béthanie concernant le projet du parc-enfants;

ATTENDU QUE depuis l'année 2014 la municipalité a réduit de façon substantielle la subvention annuelle accordée au Comité des loisirs de Béthanie;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs de Béthanie a entrepris à l'automne 2015 la rénovation de la patinoire pour en faire une surface multifonctionnelle accessible aux résidents de Béthanie;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs fête son 50e anniversaire d'existence en 2016;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté

Appuyé par : Monsieur Yvon Blanchard

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie des présentes;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie annule le compte à recevoir de la part du Comité des loisirs de Béthanie et autorise par le fait même le directeur général et secrétaire-trésorier à radier cette dette selon les règles comptables municipales;

QUE ce faisant, le conseil municipal considère que ce montant équivaut à une subvention de 2 847\$ en reconnaissance de l'importance du Comité des loisirs de Béthanie dans notre communauté.

094-08-2016 ORGANISATION DES FESTIVITÉS DE BÉTHANIE;

ATTENDU la tenue des festivités de Béthanie le 21 août 2016 organisées par la Municipalité de Béthanie en collaboration avec le Comité des Loisirs de Béthanie ;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer un budget pour les dépenses de cet événement ;

Sur la proposition de : Monsieur Robert Blanchard

Appuyé par : Monsieur Yvon Blanchard

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accorde un budget de 2 195 \$ pour la réalisation de cet événement;

QUE la municipalité applique toutes subventions, commandites et toutes autres entrées d'argent à la réduction de ce budget ;

QUE les sommes soient prélevées à même les crédits votés en 2016 des dépenses de loisirs.

095-08-2016 SOIRÉE HOMMAGE À L'IMPLICATION CITOYENNE;

ATTENDU la tenue de la 2e édition de la soirée hommage à l'implication citoyenne le 1er octobre 2016 organisée par la Municipalité de Béthanie ;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer un budget pour les dépenses de cet événement ;

Sur la proposition de : Monsieur Robert Blanchard

Appuyé par : Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accorde un budget de 3 500 \$ pour la réalisation de cet événement;

QUE la municipalité applique toutes subventions, commandites et toutes autres entrées d'argent à la réduction de ce budget ;

QUE les sommes soient prélevées à même les crédits votés en 2016 des dépenses de loisirs.

Le 18 août 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le jeudi 18 août 2016 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 7h15.

098-08-2016 MODALITE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET PIRRL DU RANG STE-GENEVIEVE ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Béthanie et la Municipalité du Canton de Roxton se sont regroupées afin de faire un appel d'offres commun via la résolution 081-07-2016 notamment pour bénéficier de meilleurs prix et faciliter la réalisation des travaux ;

ATTENDU QUE les articles 14.3 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c 27.1) permettent à toute municipalité de pouvoir conclure une entente avec une autre municipalité pour notamment demander des soumissions pour l'adjudication de contrats ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville du Canton de Roxton à 11h00 ce 9 août 2016 et que le résultat va comme suit;

Pavage Maska Inc.	149 791.86 taxes incluses
Pavage Drummond Inc.	157 466.89 taxes incluses
Eurovia Inc.	158 068.90 taxes incluses
Sintra Inc.	163 298.99 taxes incluses

ATTENDU QUE le montant du projet après récupération des taxes s'élève à 136 779.93 \$ et que le programme d'aide PIIRL subventionne 75% de ce projet ce qui représente 102 584.95 \$, il reste donc un montant de 34 194.98 \$ à être financé par la municipalité

ATTENDU QUE le montant de la subvention de 102 584.95\$ sera remboursé par le ministère sur une période de 10 ans incluant les intérêts ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Madame Micheline Racine



Appuyé par Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie prenne à même son surplus accumulé non affecté la somme de 102 584.95 \$ et que la balance du projet soit 34 194.98 \$ soit financée avec une marge de crédit spécifique pour ce projet avec la caisse Desjardins.

099-08-2016 OCTROI DU CONTRAT DE FONDATION ET RECHARGEMENT DU 10E RANG NORD ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a procédé à son appel d'offres par invitation concernant le contrat de fondation et de rechargement du 10e Rang Nord ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a invité 2 soumissionnaires et qu'ils ont déposé leurs offres lors de l'ouverture le 16 août à 14 heures ;

ATTENDU QUE monsieur Robert Désilets, directeur général et secrétaire-trésorier a procédé à l'ouverture des soumissions conformément à la loi ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues se présentent comme suit ;

Bertrand Ostiguy	41 230.61 \$ taxes incluses
Eurovia	63 312.36 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier après vérification des soumissions recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme soit Bertrand Ostiguy pour un montant de 41 230.61 \$ taxes incluses;

Il est proposé par : Monsieur Ghislain Privé
Appuyé par : Monsieur Michel Demers
et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie octroie le contrat de fondation et de rechargement du 10e Rang Nord au plus bas soumissionnaire conforme soit Bertrand Ostiguy au montant de 41 230.61 \$ taxes incluses ;

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie autorise le directeur général, M. Robert Désilets, à procéder au paiement de ces travaux à même les fonds destinés à l'entretien des chemins.

Le 13 septembre 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le mardi 13 septembre 2016 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 19h30.

104-09-2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 235-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-13 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX;

REGLEMENT NUMERO 235-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-13 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

CONSEQUEMMENT,

Il est proposé par Monsieur Ghislain Privé
Appuyé par Monsieur Michel Côté

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement qui suit :

Le règlement 220-13 relatif au Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux est modifié en ajoutant à la section III champs d'application l'item numéro 7 suivant intitulé Activité de financement;

105-09-2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 236-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 212-12 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX;

REGLEMENT NUMERO 236-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 212-12 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

CONSEQUEMMENT,

Il est proposé par Monsieur Michel Demers

Appuyé par Monsieur Yvon Blanchard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement qui suit :

Le règlement 212-12 relatif au Code d'éthique et de déontologie des Employés municipaux est modifié en ajoutant l'article 5.7 intitulé Activité de financement;

106-09-2016 PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN PRÉVENTION INCENDIE ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a entamé, en janvier 2015, la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

ATTENDU QU'un projet de SCRSI révisé a été adopté par la MRC le 11 mai 2016 et transmis au ministre de la Sécurité publique pour attestation de conformité;

ATTENDU QUE le projet de SCRSI révisé doit être accompagné du plan de mise en oeuvre de chacune des municipalités locales du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE les municipalités locales de la MRC ont toutes adopté, par résolution, un plan de mise en oeuvre conjoint;

ATTENDU QUE ledit plan prévoit l'embauche, dès 2016, d'un technicien en prévention des incendies (TPI) pour l'inspection de toutes les catégories de risques;

ATTENDU QUE le SCRSI révisé prévoit que le TPI sera dédié à tous les services de sécurité incendie de la MRC sauf celui d'Acton Vale, qui lui bénéficie déjà d'une telle ressource;

ATTENDU QUE la MRC a soumis aux six (6) municipalités locales concernées un scénario de répartition des coûts pour l'embauche d'un TPI, dont les modes de répartition incluent le nombre total de risques à inspecter et le nombre d'heures requises pour l'inspection desdits risques;

ATTENDU QUE les six municipalités concernées ont adopté une résolution annonçant leur intention de participer à une entente de fourniture de services pour les services d'un TPI et ce sur la base du scénario de répartition des coûts proposé par la MRC;

ATTENDU QU'un projet d'entente a été rédigé en ce sens et que les membres du Conseil en ont pris connaissance;

CONSEQUEMMENT,



Sur la proposition de : Madame Micheline Racine

Appuyée par : Monsieur Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accepte le projet d'entente intermunicipale en prévention incendies et mandate le maire monsieur Boniface Dalle-Vedove à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente tel que présenté

7.3.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 31 AOÛT 2016

Le directeur général & secrétaire-trésorier dépose la conciliation bancaire au 31 août 2016 (incluant la liste des chèques en circulation) laquelle démontre un solde au livre de 48 383.82\$

7.3.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2016

Le directeur général & secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 31 août 2016 lequel démontre des revenus de 483 877.02\$ et des dépenses de fonctionnement de 312 209.51\$

110-09-2016 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR L'HIVER 2016-2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Béthanie a demandé à l'entreprise Éric Jacques de lui soumettre un prix pour le déneigement du centre communautaire pour la saison hivernale 2016-2017

ATTENDU QUE l'entreprise Éric Jacques a soumis un prix identique à celui de l'hiver dernier soit 1 400.00 \$ payable en deux versements;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur Yvon Blanchard

Appuyé par Madame Micheline Racine

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de Béthanie octroie le contrat de déneigement du centre communautaire à l'entreprise Éric Jacques au montant de 1 400.00\$ plus les taxes applicables

111-09-2016 CESSION D'UNE PARTIE DE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a octroyé son contrat 2016-06-04 (secteur sud) au 2e plus bas soumis-

sionnaire conforme via sa résolution 083-07-2016 suite à la demande de l'Entreprise Yves Fontaine et Fils de retirer sa soumission ;

ATTENDU QUE l'article 3.9 de l'appel d'offres de la municipalité (page22) stipule que l'adjudicataire ne peut céder le contrat à un tiers, en totalité ou en partie, que s'il obtient, par écrit, l'autorisation préalable de la Municipalité.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur Michel Côté

Appuyé par Monsieur Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de Béthanie accepte la demande formulée par Déneigement Éric Jacques de sous-traiter une partie de son contrat de déneigement 2016-06-04(secteur sud) pour l'entretien du chemin Monty à l'entreprise Yves Fontaines et Fils Inc. de Racine.

112-09-2016 OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE DE LABORATOIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE PAVAGE SUR LE RANG STE-GENEVIÈVE;

ATTENDU QUE la Municipalité de Béthanie et la Municipalité du Canton de Roxton se sont regroupées afin de faire un appel d'offres commun, via la résolution 081-07-2016 notamment pour bénéficier de meilleurs prix et faciliter la réalisation des travaux

ATTENDU QUE les articles 14.3 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c 27.1) permettent à toute municipalité de pouvoir conclure une entente avec une autre municipalité pour notamment demander des soumissions pour l'adjudication de contrats ;

ATTENDU QUE l'exécution du contrat, de même que toutes les étapes suivant l'acceptation de la soumission, demeure la responsabilité de chacune des municipalités ;

ATTENDU QUE les services nécessaires de laboratoire afin de superviser la qualité des matériaux sera desservi par le même entrepreneur qui fera le suivi pour le contrat de la municipalité du Canton de Roxton soit l'entreprise Englobe située au 1430, boulevard Lemire à Drummondville. Le montant soumis pour la partie des travaux concernant le rang Ste-Geneviève à Béthanie est de 2 336.00 \$ plus les taxes applicables ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur Michel Demers

Appuyé par Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de Béthanie octroie le contrat de service de laboratoire à l'entreprise Englobe concernant les travaux de pavage sur le rang Ste-Geneviève (dossier RIRL2015-131) au montant de 2,336.00 plus les taxes applicables et ce conditionnel à l'approbation du ministère des Transports du Québec dans le cadre de notre demande de subvention au Programme de Réhabilitation du réseau routier local PIIRL.

113-09-2016 PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ;

ATTENDU QUE l'édition 2016 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets", organisée par *Action RE-buts*, se déroulera cette année du 15 au 25 octobre;

ATTENDU QUE la *Municipalité de Béthanie* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

ATTENDU Qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur Michel Demers

Appuyé par Monsieur Ghislain Privé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la *Municipalité de Béthanie* proclame la semaine du 15 au 23 octobre 2016, "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.



BRUNCH DE NOËL ET DISTRIBUTION DE CADEAUX PAR LE PÈRE NOËL

Brunch de Noël avec distribution de cadeaux par le Père Noël pour les enfants de 10 ans et moins, dimanche le 11 décembre 2016, au Centre communautaire de Béthanie, à compter de 11 heures jusqu'à 13 heures. Le coût des billets pour le brunch est de 10.00\$ pour les adultes et de 7.00\$ pour les enfants de 12 ans et moins, gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.. Les billets sont disponibles auprès des membres du comité des loisirs.

Les cadeaux sont offerts par le Comité des Loisirs de Béthanie pour les enfants de moins de 10 ans demeurant dans la municipalité. Les personnes intéressées à la distribution de cadeaux doivent remplir le coupon.

Pour les enfants venant de d'autres municipalités ou âgé de plus de 10 ans, il est possible que le Père Noël distribue les cadeaux apportés par les parents. Dans ce

cas, les cadeaux devront être d'une valeur variant entre 10.00 et 15.00\$.



Distribution de cadeaux offerts par le Comité des Loisirs de Béthanie, dimanche le 11 décembre 2016

Nom de la personne résidente : _____

Nom des enfants, âge, sexe : _____

*Apportez les coupons réponse chez Mme Lise Lapointe-Brin au
2023 chemin Béthanie, Béthanie (tél. : 450-548-2589)*

PARTY COSTUMÉ LE 29 OCTOBRE 2016

Musique et animation sur place
1 consommation gratuite: bière ou liqueur douce
Prix pour les plus beaux costumes
Prix du billet : 10.00\$



Mot du président du Comité des loisirs

L'été est entrain de céder sa place à l'automne, les couleurs commencent à prendre le dessus sur le vert. C'est le début des activités du Comité des loisirs pour l'automne et l'hiver.

Petites nouvelles du Comité

Nouvelle venue, Lise Lapointe s'est jointe au Comité des Loisirs au poste de trésorière. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Le bingo nouvelle formule a débuté en septembre. Plusieurs jeux sur une même carte, un gros lot progressif, plus de prix qu'avant donc plus généreux et un "caller" qui s'amuse à vous divertir.

Le party costumé, nous sommes à préparer cette soirée qui se tiendra le 29 octobre, plusieurs surprises seront au rendez-vous. **Réservez votre soirée.**

D'autres activités vont s'ajouter, consultez le calendrier de celles-ci.

Le "Poker run équestre" qui devait se tenir le 13 août, a été annulé à cause de la

pluie torrentielle mais le méchoui a quand même été servi. Nous sommes à préparer celui de l'an prochain. Nous espérons en faire un événement annuel.

Le centre multifonctionnel progresse, suite à l'octroi de la subvention du pacte rural et du fonds conjoncturel nous avons une surface asphaltée et sommes en discussions pour l'achat et l'installation des bandes de patinoire. Nous remercions tous les partenaires qui ont participé à l'élaboration de ce projet.



Nous aurons l'occasion de souligner cet apport lorsqu'il sera complété. Nous vous tiendrons au courant des développements.

Une commémoration du 50e anniversaire du Comité des Loisirs aura lieu lors de la Soirée reconnaissance organisée par la municipalité. Tous les présidents, présidentes depuis ces 50 années, ont été invités.

Le club de lecture qui devait débiter en septembre, est reporté faute de participants. Ceux et celles qui sont intéressés sont invités à communiquer avec France au 450 539-0097.

Le Comité remercie ceux et celles qui participent aux différentes activités. Nous sommes toujours heureux de voir de nouvelles figures et espérons rencontrer les attentes de la population.

Il y a toujours de la place pour ceux et celles qui voudraient s'impliquer ou simplement être bénévoles lors d'activités. Vous pouvez communiquer avec Robert au 450 539-0097 ou tout membre du comité.

Au plaisir de vous rencontrer et d'avoir le privilège de vous divertir.

Robert Fausse
Président



BACS BRUNS POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES : UN TRI ADÉQUAT POUR RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT !

Saint-Hyacinthe, le 2 août 2016

– La collecte hebdomadaire des matières organiques placées dans le bac brun constitue un service qui s'inscrit dans le respect des politiques gouvernementales de gestion des matières résiduelles. Il est important d'effectuer un tri adéquat des matières puisque celles-ci, additionnées aux matières recyclables, nous permettent de détourner de l'enfouissement, près de 50 % des matières collectées annuellement à la rue.

Lorsqu'enfouies, les matières organiques peuvent être très dommageables pour notre environnement, notamment par l'émission de gaz à effet de serre. Nous sommes privilégiés de pouvoir bénéficier d'un service de collecte à trois voies qui fait l'envie de nombreux citoyens d'autres municipalités du Québec et il est important de contribuer au succès de ce programme en plaçant les bonnes matières dans chaque bac afin d'éviter la contamination des chargements lors des différentes collectes.

Rappel des matières qui doivent être placées dans le bac de matières organiques (bac brun) :

De la cuisine :

Fruits et légumes en entier ou en partie, épiluchures, cœurs, morceaux de maïs,



marc de café, filtres à café et sachets de thé, pain, gâteau, biscuits, céréales, pâtes, viandes cuites, poissons, produits laitiers (fromage, beurre...), coquilles d'œufs, etc.

Du terrain :

Gazon, feuilles, fleurs, plantes, mauvaises herbes et

tout résidu de jardinage, écorces, copeaux, petites racines et petites branches de 2,5 cm (1 pouce) et moins de diamètre.

Autres :

Papiers souillés d'aliments (essuie-tout, boîtes à pizza, assiettes et verres de carton, etc.), papiers mouchoirs, plumes, poils et cheveux, charpie provenant de la sècheuse, etc.

Important :

En cas de surplus, il est possible d'utiliser une petite poubelle ronde, des sacs de papier, des boîtes de carton ou le bac gris/noir clairement identifié « matière organique », à condition qu'ils ne contiennent que des matières organiques.

Attention :

Les matières recyclables, le béton, les métaux, les branches de plus de 2,5 cm (1 pouce) de diamètre, les bûches, les

souches, les carcasses d'animaux, les cendres, la tourbe, la terre et autres matières de ce type ne doivent "jamais" être déposées dans le bac brun. Ces matières ne sont ni compostables, ni biométhanisables et elles peuvent endommager les équipements de traitement, en plus de contaminer les autres matières organiques. Notez bien que seuls les sacs de papier peuvent être utilisés dans le bac.

Il appartient à chaque citoyen de trier les matières et de les déposer dans les bacs adéquats. **Lorsqu'ils contiennent des matières non admissibles pour la collecte à laquelle ils sont destinés, l'entrepreneur est autorisé à ne pas lever les bacs et c'est pourquoi, afin d'éviter des désagréments, il vaut mieux placer chaque matière dans le bon bac.**

**C'est si simple,
soyons écoresponsables !**

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à rejoindre le personnel de la Régie au 450 774-2350.



**RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains**



COMITÉ DE RÉFLEXION BÉTHANIE - SUIVI

Le comité de réflexion bénévole de Béthanie a tenu quatre rencontres de travail au début de l'année. Pleins de bonnes intentions en vue d'une recommandation globale, les membres du comité doivent aussi composer avec la réalité c'est-à-dire que les données des sources d'information gouvernementales pour documenter nos pistes de réflexion ne sont pas à jour! Par conséquent, le comité a opté pour une approche collaborative pour réaliser son mandat tout comme de suivi annuel de ces sources gouvernementales au sujet des données factuelles au sujet de notre municipalité. Bonne nouvelle, la participation des citoyens du pays au dernier recensement général permettra d'obtenir des données actualisées. Dès que celles-ci seront publiées, le comité verra à les intégrer au portrait global de notre municipalité afin de disposer d'un outil factuel à jour des caractéristiques de

notre municipalité pour documenter de futurs projets.

Par ailleurs, le comité retient 9 éléments clés pour le développement de Béthanie: la qualité de vie, les moyens d'information aux citoyens, les loisirs, les arts et la culture, nos jeunes, nos aînés, projets spéciaux de développement, le potentiel d'attraits et les axes porteurs de développement. Pour chacun des éléments susmentionnés, le comité a rassemblé les constats, les axes réalistes et amorcé la formulation de recommandations provisoires. Puis l'été arrive et nous avons fait relâche puisque l'été à la campagne, tout le monde manque de temps et l'essentiel est consacré aux travaux saisonniers! Le comité de bénévoles reprend ses travaux dès octobre afin de poursuivre son travail.

Enfin, il est important de signaler les initiatives dans notre communauté

desquels notre comité bénévole pourra s'inspirer en termes d'approche et d'innovation. Notamment, l'implication dans un projet de mise en valeur agrotouristique, la municipalité en collaboration avec le service d'aménagement du territoire de la MRC D'Acton, étant sur le point d'amender le règlement de zonage afin de créer une zone permettant des usages de récréation extérieure extensive ou d'agrotourisme. Également, le Comité de relance de Béthanie a été créé, un comité adhoc du conseil municipal rend compte aux membres du conseil sur divers dossiers d'intérêt pour notre communauté afin de s'assurer d'optimiser le soutien à des projets structurants pour Béthanie. Le service du Développement Économique et Local de la MRC D'Acton a été mis à contribution dans un premier dossier.

Par Guy Litalien,
bénévole responsable du comité de réflexion.



DÉLICIEUSE DÉCOUVERTE



490, chemin de Béthanie
Béthanie, Québec
J0E 2L1
Tél.(450) 548-5948
jardinsdulac@cooptel.qc.ca

Quel bel été que celui qui se termine et quelle bonne saison pour les jardins. D'ailleurs parlant de jardin, connaissez-vous Les Jardins du Lac sur le chemin de la Grande Ligne à Béthanie ?

J'ai eu le grand bonheur de découvrir le savoir-faire cet été de deux citoyens de Béthanie en adhérant à la formule panier hebdomadaire de Jardins du lac. Chaque mercredi de la mi-juin à la mi-octobre, il s'agit de passer à la ferme pour récupérer un panier rempli que de bonnes choses :

légumes, petits fruits, fines herbes, etc. Les propriétaires Audrey Guillemette et Guy Beauregard vous accueillent toujours avec sourire et à mon avis, c'est qu'ils sont fiers de vous présenter des produits biologiques de première qualité. Ce qui revient à dire que les Béthanien(e)s ont facilement accès à des aliments biologiques dont le mode de production est respectueux de l'environnement et selon une approche certifiée par l'organisme Québec Vrai. Cette année, trois familles de Béthanie ont adhéré à la formule panier hebdomadaire. Pour participer, il s'agit tout simplement de réserver son panier hebdomadaire avant le début de la saison de production idéale-



Audrey et Guy, propriétaires



ment en mars-avril en communiquant avec Les Jardins du lac. Leurs produits sont également disponibles aux membres du marché les Amies de la terre de Waterloo. Vous voulez goûter à leurs produits, vous avez jusqu'à la mi-octobre cet automne puisque les produits de Jardins du Lac sont disponibles au marché Locavore de Racine. Bonne dégustation !

Par Guy Litalien

BILAN DES FESTIVITÉS DE BÉTHANIE DU 21 AOÛT 2016

C'est plus de cinquante familles qui ont profité d'un congé de repas par une superbe journée ensoleillée.

C'est du maïs au goût d'été et des hot-dogs endimanchés de relish, ketchup, moutarde et oignons crus.

C'est une trentaine d'enfants qui ont reçu un petit cadeau.

C'est quelques citoyens qui ont dansé au son de l'orchestre «Recherchés».

C'est plusieurs prix de présence qui ont fait des heureux.

C'est toute une table garnie de desserts variés qui ont ravi nos convives.

C'est surtout un maire, ses conseillers et leurs conjointes, qui sont fiers de vous avoir accueilli. Vous avoir servi a été un réel plaisir. Notre satisfaction est de créer des rapprochements, des liens de solidarité dans notre communauté. Notre souhait est de vous voir et revoir l'an prochain.

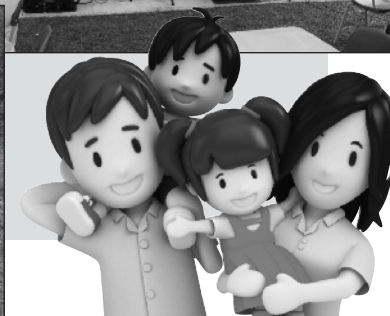
Micheline Racine

Conseillère et mairesse suppléante
Co-responsable de l'organisation de cette journée

Merci à nos commanditaires!!

- Cooptel
- Boucherie Coutu
- Ateliers du loisirs
- École du 3e Rang
- Les Jardins du lac
- E. Côté et fils (BMR)
- Les Douceurs de l'Érable Brien
- Marché Rochette
- Transport Jean Lavallée
- Déneigement Éric Jacques
- Extincteurs Guy Bond

Merci!!





PARTERRE EN FLEURS ET MAISON DE COULEUR

Eh oui, l'été tire à sa fin. Un été exceptionnel pour l'horticulture, malgré les épisodes de sécheresse, et fantastique pour les travaux extérieurs quoique certains diront qu'il faisait trop chaud.

Cette année, le concours ayant pour but de mettre en évidence la beauté de nos maisons et de nos devantures couronnera les gagnants lors de la soirée reconnaissance qui se tiendra le 1er octobre. Les finalistes ont déjà reçu leur invitation pour cette soirée.

Comme annoncé, pour donner la chance à tous de faire valoir leurs efforts, un élément propriété générale de la propriété a **primé** sur la beauté des jardins observée l'an passé. Il va sans dire que l'élément fleuri n'a pas été ignoré pour autant. Nous vous encourageons à continuer d'embellir votre propriété.

Le comité de sélection a parcouru la municipalité, début août, afin de trouver les propriétés qui étaient les plus attirantes pour l'œil des passants. Il ne l'a

pas eu facile, plusieurs propriétés méritent des mentions.

Le comité a aussi constaté un bon nombre de propriétés en rénovation, il faut croire que celles-ci seront de redoutables prétendantes l'an prochain et dans les années à venir.

Nous avons tous intérêt à ce que nos propriétés soient les plus belles et les mieux entretenues.

Nous vous rappelons que les **Jardins Jean-Pierre** accorde à tous les citoyens de Béthanie 10% sur tous les achats.

Le concours sera de retour l'an prochain avec certaines améliorations. Le comité de sélection aura à évaluer 3 catégories de propriétés : Village, Ferme et les propriétés à l'extérieur du village et qui ne sont pas des fermes, pour ne pas dire les autres.

Michel Côté

Président de la commission de la vie communautaire et services aux citoyens

OBJECTIF BÉTHANIE : UN ATELIER PHOTO OUVERT À TOUS

Nouveau projet pour les citoyens de Béthanie. Une image vaut mille mots, mais comment s'y prendre pour faire une bonne photo? Que se soit avec votre téléphone mobile, votre tablette ou un appareil photo, l'ABC d'une bonne photo ça vous tente? Venez découvrir comment vous familiariser avec les trucs de base de la photographie: la règle d'or de la composition, démystifier l'exposition, photographier un paysage, un groupe de

personnes, un portrait, etc. Ces ateliers sont offerts gratuitement aux citoyens de tout âge de Béthanie. Les ateliers se donnent à la salle municipale à 13 h 30 le 2 octobre, 30 octobre, 4 décembre, 8 janvier, 5 février, 5 mars, 2 avril et 7 mai. L'automne est une saison propice pour les couleurs vives et jouer avec de la belle lumière. Au plaisir de voir vos photos!

Guy Litalien

Citoyen de Béthanie



BÉNÉVOLES RECHERCHÉ

Nous cherchons des personnes bénévoles disponibles 1 h par semaine pour développer une relation d'amitié avec des personnes ayant vécu ou vivant avec une problématique en santé mentale et des personnes âgées isolées. Nous avons plusieurs membres en attente dans la région.

Pour en apprendre plus sur eux, contactez le Trait d'Union Montérégien au 450 223-1252 ou consultez notre site Internet au www.tumparraine.org.



Devenir choriste à La Farandole

ACTIVITÉ CULTURELLE DE LOISIR : CHANTER



Racine – Le vendredi 16 septembre 2016, débutera la prochaine saison de la **Chorale La Farandole**. Toute nouvelle personne, désireuse de se joindre au chœur, est invitée à communiquer avec monsieur Bombardier au 450-532-4389 afin de convenir d'un moment pour une audition qui auront lieu les 2 ou 9 septembre au Centre communautaire, 222 chemin Racine à Racine. Les répétitions ont lieu tous les vendredis soirs au même endroit. Pour joindre la chorale, il est souhaitable d'avoir une base en lecture musicale ou être désireux de l'apprendre.

Au programme du prochain concert de Noël : des chants de Noël traditionnels, populaires et classiques.



VOTRE SANTÉ

Jeunes en santé est un organisme sans but lucratif qui mobilise des partenaires locaux afin que les jeunes de 0 à 17 ans adoptent un mode de vie sain et actif.

LE CASSE-TÊTE DES LUNCHS EST DE RETOUR !

Pour que la préparation de la boîte à lunch ne soit pas une corvée, incorporez au menu des aliments des quatre groupes alimentaires, en tenant compte des goûts de vos enfants et en faisant preuve d'un peu d'originalité. Voilà la recette gagnante d'une boîte à lunch santé!



Cette année, l'équipe de Jeunes en santé vous proposera des recettes pour mettre de la couleur dans votre boîte à lunch et celle de vos tout-petits.

Ces recettes toutes simples et bonnes pour la santé vous faciliteront la vie.

Pour le mois d'octobre, une recette de salade de pâte au thon vous est proposée.

Salade de pâte au thon

Ingrédients

- 1 ½ tasse (375 ml) de pâtes fusillis (donne 4 tasses de pâtes cuites)
- 1 tomate, coupée en dés
- ¼ poivron vert, coupé en dés
- 1 oignon vert, haché finement
- 1 tasse (250 ml) de maïs en conserve
- 1 conserve de thon pâle en morceaux, égoutté
- 1 c. à table (15 ml) de yogourt nature
- ⅓ tasse (75 ml) de mayonnaise
- 1 c. à thé (5 ml) de jus de citron
- 2 c. à table (30 ml) de persil séché



- 1 c. à table (15 ml) d'épices italiennes
- 1 c. à table (15 ml) de poudre d'ail
- Au goût : sel, poivre

Préparation

1. Faire cuire les pâtes dans une grande casserole d'eau bouillante jusqu'à ce qu'elles soient tendres.
2. Égoutter les pâtes et laisser refroidir.
3. Déposer les pâtes refroidies dans un grand bol et ajouter les autres ingrédients.
4. Bien mélanger et servir.

Pour découvrir de nouvelles recettes, visitez notre site internet www.jeunesensante.org

SECTION FAMILIALE

LES ATELIERS DE STIMULATION DU LANGAGE

Duo-Tang Famille

Définition des ateliers langage:

Activité de soutien au développement du langage inspiré du quotidien afin de permettre aux parents et aux enfants de faire des apprentissages réutilisables dans la vie de tous les jours.

Les ateliers servent à passer un moment de qualité avec votre enfant tout en s'amusant. Vous donnez des trucs et astuces pour réutiliser des objets du quotidien pour stimuler le langage.

En alternance dans vos municipalités les avant-midi de semaine pour enfants de 6 mois à 5 ans.

De 9h15 à 11h15

Lundi : St-Théodore

Jeudi : Roxton Falls

Vendredi : Upton

N'oubliez pas de réserver votre place auprès de l'intervenante responsable des ateliers.

Maison de la Famille Valoise inc.

450-546-4627 poste 215

atelierlangage@mdfvaloise.org



Les grands thèmes du quotidien:

1. Salon et salle familiale
2. Salle de bain
3. Chambre à coucher
4. En avant la cuisine
5. Jouons dehors et dans l'auto

et

des sujets qui vous passionnent et passionnent votre enfant.

À développer ensemble !

Thématique saisonnière: (Une fois par mois)

Septembre: Automne

Octobre: Halloween

Novembre: Noël

Décembre: Noël

Janvier: Hiver

Février: St-Valentin

Mars: Pâques ou temps des sucres

Avril: Temps des sucres ou Pâques

Mai: Printemps / fête des mères

Juin: Été / fête des pères





SUR LA ROUTE, PRENEZ LE TEMPS DE RALENTIR

Vous sentez-vous souvent pressé?

Vous arrive-t-il de plus en plus souvent de dépasser les limites permises... pour rattraper le temps perdu?

Rouler plus vite juste pour gagner quelques minutes, même si ça semble logique, ça ne tient pas la route.

Le saviez-vous?

Dans les meilleures conditions, comme une chaussée sèche, une route droite, une rue sans circulation ou un trajet sans arrêts fréquents et sans travaux routier...

Sur une distance de 10 kilomètres :

Rouler à **70 km/h**, dans une zone de **50 km/h**, vous fait gagner à peine **4 minutes**.

Sur une distance de 15 kilomètres :

Rouler à **90 km/h**, dans une zone de **70 km/h**, vous fait gagner à peine **3 minutes**.



Sur une distance de 20 kilomètres :

Rouler à **110 km/h**, dans une zone de **100 km/h**, vous fait gagner à peine **2 minutes**.

Rouler quelques kilomètres à l'heure de plus que la limite de vitesse permise augmente votre risque d'avoir un accident : c'est prouvé!

Prendre des risques pour gagner quelques minutes, est-ce que ça vaut vraiment la peine?



Maximum 50 km/h

C'est dans cette zone que l'on trouve le plus grand nombre d'accidents avec blessés.

Rouler à **10 km/h** de plus que la limite de vitesse permise augmente de **4 fois** votre risque d'avoir un accident.



Maximum 90 km/h

C'est dans cette zone que l'on trouve le plus grand nombre d'accidents mortels.

Rouler à **20 km/h** de plus que la limite de vitesse permise augmente de **6 fois** votre risque d'avoir un accident.

Plus vous diminuer votre vitesse...

Plus votre véhicule a de l'adhérence dans une courbe.

Plus votre **champ de vision** est large.

Plus la **distance d'arrêt** de votre véhicule est courte.

Plus vous avez de la facilité à effectuer certaines **manœuvres d'urgence**.

Plus vous diminuez la violence du choc au moment d'un impact.

Plus vous assurez la **sécurité** des passagers à bord de votre véhicule.

Plus vous économisez de l'essence.

Quelques kilomètres à l'heure de moins peuvent parfois faire la différence entre la vie et la mort.

(Source : SAAQ)

Agent Jonathan Dupré

Sûreté du Québec MRC D'Acton
Bureau : 450-546-3663

Si vous détenez de l'information au sujet d'un crime qui a été commis, nous vous invitons à signaler ces informations à la ligne sans frais Échec au Crime Québec, au 1 800 711-1800 ou sur le site Internet www.echecaucrime.com. Votre appel anonyme ne sera jamais retracé ni enregistré. Vous n'aurez pas à vous identifier ni à témoigner. Appelez sans tarder.

PROTÉGEZ

CEUX QUI VOUS PROTÈGENT

RESPECTEZ LE CORRIDOR DE SÉCURITÉ

Lorsqu'un véhicule d'urgence, une dépanneuse ou un véhicule de surveillance est immobilisé sur la voie de circulation ou en bordure de celle-ci, et que ses feux clignotants ou sa flèche lumineuse sont actionnés, les conducteurs doivent créer un corridor de sécurité.

MANOEUVRES POUR CRÉER UN CORRIDOR DE SÉCURITÉ

Route à circulation dans les deux sens, une voie par direction

Intervention sur l'accotement

- 1 Ralentissez.

- 2 Éloignez-vous du véhicule, tout en demeurant dans la même voie de circulation.

Intervention sur la voie de circulation

- 1 Ralentissez.
- 2 Immobilisez-vous, au besoin, pour céder la priorité aux véhicules circulant en sens inverse.
- 3 Changez de voie après vous être assuré de pouvoir le faire en toute sécurité.

Autoroute et route à plusieurs voies par direction

Intervention sur l'accotement

- 1 Ralentissez.
- 2 Changez de voie après vous être assuré de pouvoir le faire en toute sécurité.
- 3 Si le changement de voie est impossible, éloignez-vous le plus possible du véhi-

cule immobilisé tout en demeurant dans la voie sur laquelle vous circulez.

Intervention sur la voie de circulation

- 1 Ralentissez.
- 2 Au besoin, immobilisez-vous.
- 3 Changez de voie après vous être assuré de pouvoir le faire en toute sécurité.

Le corridor de sécurité est une mesure en vigueur depuis le 5 août 2012. En cas d'infraction, une amende de **200\$ à 300\$** et **4 points d'inaptitude** sont prévus.

Pour en savoir plus sur cette mesure et sur les différentes manoeuvres à faire, rendez-vous à corridordesecurite.gouv.qc.ca.





EAU ET HYDROCARBURES : QUELS SONT LES ENJEUX POUR LES MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES?

La tenue d'une conférence sur l'eau et les hydrocarbures (y incluant le gaz de schiste) a eu lieu samedi le 17 septembre à Drummondville. Ceci a été rendu possible grâce à l'engagement solidaire d'un grand nombre de personnes qui, généreusement et bénévolement, ont donné de leur temps et mis à la disposition des élu(e)s municipaux leur compétence, leurs expériences et leurs talents.

Attendu que le projet de loi 106 garanti aux pétrolières l'accès à toute propriété sous licence où elles souhaitent explorer, en plus du droit de faire exproprier les terrains où elles décident de passer à l'extraction.

Ces compagnies auraient aussi des droits privilégiés par rapport au schéma d'aménagement, aux règlements de zonage et aux règles des municipalités sur le puisement d'eau.

En premier lieu, le chef des Innus parle des pétrolières qui veulent atteindre les veines de la Terre Mère et que pour eux l'Eau est sacrée. Il en dit peu sur la pile de traités signés par les gouvernements et non respectés par ceux-ci. Il dit aussi qu'il ne se souvient pas d'un climat aussi imprévisible et incontrôlable. Il raconte également que sa communauté s'unira avec les autochtones du Canada pour contrer le plan Énergie-Est.

Une intervention remarquable du maire d'Anticosti concernant ses 27 rivières à

saumon à petit débit. Il déplore que personne ne pense au bassin versant. Il croit impensable de nettoyer 60 millions de litres d'eau usées par une procédure que personne ne connaît. Il mentionne également que c'est une île consacrée à la chasse et à la pêche. Finalement, il dit qu'aucune consultation n'a été faite et qu'en plus l'acceptabilité sociale est nulle.

M. Durand, ingénieur et géologue, prévoit que la compagnie pétrolière devra faire 5 000 puits sur l'Île d'Anticosti, qu'il en coûterait 90 milliards de dollars pour en rapporter que 12 milliards au prix actuel du baril. Il craint à la pollution, car il faut savoir qu'il faut brûler un baril sur quatre pour le récupérer.

Un élu de Lac Mégantic demande d'adopter la résolution sur le transport ferroviaire d'hydrocarbures en signe de solidarité même si le transport ferroviaire ne nous concerne pas, car la responsabilité financière de tout problème de pollution retourne inlassablement aux municipalités.

Le maire de Ristigouche Partie Sud-Est défendra l'an prochain les projets de forages pétroliers et gaziers sur son territoire et nous demande d'adopter ledit règlement pour nous-mêmes et par solidarité.

En conclusion le comité du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (R.P.E.P.) donne jusqu'au 15 janvier 2017

aux municipalités pour adopter le règlement sur les distances séparatrices. Par la suite, les membres du comité R.P.E.P. feront parvenir toutes les résolutions communes pour obtenir une dérogation auprès du ministre Heurtel. Selon l'avis de tous, c'est la voix politique qui est la plus forte. Il se faut d'agir de manière stratégique au congrès de la FQM avec les résolutions d'appui à Anticosti, du transport ferroviaire, des redevances partagées. Il est inquiétant de savoir qu'aucun revenu municipal ne peut contrer les dégâts d'hydrocarbures. L'argent doit être disponible le jour un d'une catastrophe et les compagnies ne veulent pas l'avancer. Il est primordial de se concerter sur l'importance d'un développement durable. Il faut garder le peu de pouvoir aux municipalités, en plus de suivre notre gouvernement sans relâche pour la protection de l'eau.

Je vous invite fortement à voir tous les efforts du regroupement RVHQ au www.rvhq.ca/documentation

Ce texte a été composé au meilleur de ma compréhension, mais ne reflète pas l'importance à sa juste valeur de toutes les discussions et explications apportées durant cette journée.

Bien à vous,

Micheline Racine



EXCAVATION LG INC.

**TRANSPORT / EXCAVATION
TERRASSEMENT / CHAMPS D'ÉPURATION**



YVES GAGNÉ
454, 1^{er} Rang Est
Ste-Christine, J0H 1H0
Tél.: 819-858-2277

LOUIS GAGNÉ
889, 7^e Rang
Maricourt, J0E 2L2
Tél.: 450-532-4374





Le Spécialiste du
Ponceau
 Simon Desmarais, prop.

Vente de tuyaux de tous genres neufs et usagés
Reservoirs d'acier et de fibre de verre

143 Rang 10, Lefebvre (Que.) J0H 2C0 — Tél. 819.394.2490 — Fax 819.394.2654

Côté ET FILS INC.

LES EQUIPEMENTS D'ÉRABLIÈRE **CDL** **STIHL**

Centre de location
 Husqvarna
BMR

QUINCAILLERIE - OUTILLAGE
COMPTOIR DE MOULÉE
CENTRE AUTORISÉ DEWALT Réparation de petits moteurs à gaz

286, rue Notre-Dame
 Roxton Falls, QC J0H 1E0

Tél.: (450) 548-2242
 Fax: (450) 548-2481

Les Pompes Bonneau

Vente - Service - Installation de toutes marques

AU COEUR de votre système d'eau

Tél.: 450.548.5589 270, Chemin de la Source
 Cell.: 450.830.5589 Roxton Falls, (Québec) J0H 1E0
 RBO: 8256-3404-25

Tél.: (450) 546-7733
 Fax: (450) 546-3577

provigo famille Foly

LES GALERIES ACTON
 1530, rue Acton, Acton Vale
 (Québec) J0H 1A0

Créations du *Josée Roy*
Créations du Cœur
 Béthanie, Qc,
 450 775-7913
 www.creationsducoeur.com
 info@creationsducoeur.com

sacs branchés à partir de vêtements recyclés

Des créations uniques inspirées par la passion

Clinique Vétérinaire de Valcourt

Dre Michelle Marchand, D.M.V.
 Médecine et chirurgie des animaux de compagnie

5594, Chemin de l'Aéroport Valcourt, Québec, JOE 2L0
 Tél.: 450 532-3501
 Fax.: 450 532-8775
 www.clinvetvalcourt.com

YVES LOISELLE
 ÉLECTRONIQUE LTÉE

1115 BOULAY, ACTON VALE 450 546-3273

yloisel@cooptel.qc.ca

Les Publications Municipales
 Division de 9252-8223 Québec Inc.

Denis Rheault, président
 Courriel: denis@pubmun.com

Concepteurs et imprimeurs de votre journal

424, du Rivage, Saint-Antoine-sur-Richelieu (Qc) J0L 1R0 • 1 877 553-1955

www.pubmun.com



Desjardins

Caisse du Val-Saint-François

Centres de services : Siège social – Windsor
Valcourt
Racine
Ste-Anne de la Rochelle
Bonsecours

Un seul numéro de téléphone : 450 532-3112

Stéphane Bombardier Inc.

RBQ: 8311-7424-25

9090 Chemin de la Montagne
Valcourt, Qc
JOE 2L0



Tél: (450) 532-5481
Cell: (819) 823-2826 / Fax: (450) 532-5498

Transport en vrac - Excavation - Déneigement



Dépanneur

Les **Frères Claude** inc.

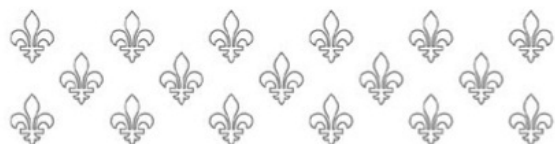
115, rue de l'Église
Roxton Falls
Québec JOH 1E0
depanultra@cooptel.qc.ca

Tél. : (450) 548-2848  Téléc. : (450) 548-2871

*Il reste une
place pour votre
annonce ici...*



*Contactez-nous au:
450 548-2826*



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Bureau de circonscription
1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) JOH 1A0

Téléphone : 450 546-3251
Télécopieur : 450 546-5794
Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne
Député de Johnson



Me Lucie Lavallée

NOTAIRE
CONSEILLÈRE JURIDIQUE
BACHELIÈRE EN DROIT



550 RUE DE L'ÉGLISE
VALCOURT
QUÉBEC JOE 2L0
TÉL.: (450) 532-3040 / FAX: (450) 532-3039 / TÉL.: (450) 548-2833

112 RUE STE-MARGUERITE
ROXTON FALLS
QUÉBEC JOH 1E0
TÉL.: (450) 532-3040 / FAX: (450) 532-3039 / TÉL.: (450) 548-2833

courrier électronique: lavallee@notarius.net



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière Noire

450-549-2418

Sans frais 1-844-549-2418

Centre St-Valérien
1390 Principale
Saint-Valérien

Centre Roxton Falls
254 Notre-Dame
Roxton Falls

Centre Upton
808 Lanoie
Upton

Les Jardins du Lac

Directement du **JARDIN**

490, chemin Béthanie
Béthanie (Québec)
Tél.: 450-548-5948

Audrey Guillemette
Guy Beauregard
www.lesjardinsdulac.net



DÉPANNEUR
BENOIT



AGENCE S.A.Q.
BIÈRES FROIDES
GAZ
CLUB VIDÉO
1379, Ch. Béthanie
Béthanie, Qc

VIANDE FROIDE
VALIDEUSE
SERVICE DE FAX
ET PHOTOCOPIES

450.548.2464

Pièces d'Auto Skibérine Inc.



PIÈCES D'AUTOS USAGÉES
ACHAT ET VENTE D'AUTOS USAGÉES

Christian Laplante, prop.

6294, Ch. SKIBÉRINE
VALCOURT, QC. JOE 2L0

Tél.: 450-532-2676
Fax: 450-532-3176



Régie intermunicipale
De Protection contre
l'incendie de Roxton Falls

189, rue Notre-Dame
Roxton Falls (Québec) JOH 1E0
Administration : Tél. : (450) 548-5790
Télé. (450) 548-5881

Courriel : regieindendie@roxtonfalls.ca
Source : Ville de Montréal

**Profiter du changement
d'heure pour vérifier
votre avertisseur de
fumée et d'en changer
la pile au besoin.**



Pile au rendez-vous,
je veille sur vous!

Je change l'heure, je vérifie mon avertisseur



**Donnez-leur
une bonne raison
d'aimer
La rentrée!**

Internet
50 mbs

50^{\$*}
/mois

CoopTel 
à votre service depuis 1944

1 888 532-COOP (2667)
www.cooptel.qc.ca



*Certaines restrictions s'appliquent. Détails et conditions de l'offre disponibles en succursales. Là où la technologie le permet.